

N° DU GISEMENT CONCERNE PAR L'OAP SURFACE EN M²

3	12353
---	-------

-  Gisements concernés par une OAP
-  Autres gisements

Éléments de contexte

-  Limites cadastrales (contour blanc)
-  Courbes de niveaux (2,5 mètres)
-  Câble à haute tension
-  Câble à basse tension

Patrimoine

-  Périmètre de protection des abords des monuments historiques
-  Chemins identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 -  Patrimoines bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (Petit patrimoine)
 -  Patrimoines bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
-  Prairies protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
-  Linéaires de haies ou alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
-  Périmètre de protection des captages d'alimentation en eau potable : périmètre de protection éloignée

Autres risques naturels

-  Secteur aléa minier (tassement - aléa faible)

Espaces à haute valeur patrimoniale

-  Espaces de biodiversité à étudier

Autres enjeux environnementaux

-  ZNIEFF de type 1 (inventaire)



N° DU GISEMENT CONCERNE PAR L'OAP*	SURFACE EN M ²	NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUM A PRODUIRE A TERME	PHASAGE	LLS**
3	12353	23	AVANT 2026	O

 Gisements concernés par une OAP

 Autres gisements

Limites parcellaires (contour blanc)

Renouvellement

 Alignement d'arbres à préserver

 Linéaire de haies à préserver ou à conforter

 Franges paysagères à préserver et renforcer

 Franges paysagères à créer

Connexion

 Principe de bouclage de la voirie principale à double sens

 Principe de continuité viaire à long terme

 Poche de stationnement à créer

Aménagement

 Principe d'espace public ou d'espace vert à créer

 Principe de mixité sociale

 Nombre de logements à réaliser

* Cf. schéma de localisation sur photo-aérienne pour numérotation des gisements

** Si la cellule affiche "O", le gisement doit faire l'objet d'une programmation en Logements Locatifs Sociaux.

Se référer au zonage du PLUi pour définir les emprises constructibles au sein des OAP

Se référer à la "boîte à outils" pour déterminer les prescriptions s'appliquant aux éléments cartographiques représentés et prendre connaissance des éléments prescriptifs transversaux